



AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

RÈGLEMENT 304-2023-01

Avis est par la présente donné à tous les citoyens de la Municipalité de Saint-Mathieu par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité :

- QUE le règlement 304-2023-01 établissant les tarifs pour divers biens et services rendus par la Municipalité afin de modifier la grille tarifaire pour regrouper les tarifs applicables et l'ajout d'un dépôt de garantie pour les demandes de PIIA ainsi que la grille tarifaire concernant le sciage de bordure de rue en béton et les compteurs d'eau a été adopté par le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Mathieu, le 8 août 2023 à la séance ordinaire;
- QU'une copie de ce règlement a été déposée au bureau du soussigné où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.
- QUE ce règlement entre en vigueur selon les dispositions de la loi.

Saint-Mathieu, ce 18 août 2023.

Oleg V. Lascov
Directeur général et greffier-trésorier